

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 19 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et Francis BLANC, Gilbert REBER membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

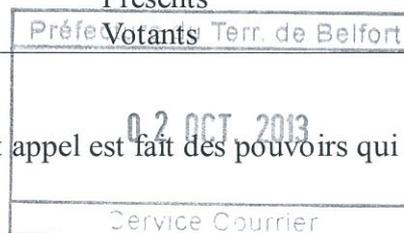
**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Denis BANDELIER, Claude GIRARD à Josette BESSE, Maurice NICOUD à Francis BLANC, Pierre OSER à Christian RAYOT, Françoise PELCAT à André HELLE, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI à Robert NATALE.

**Assistaient à la séance :** Mesdames et Messieurs Serge MARQUIS, Myriam PISANO, Pierre SCHIRCH et Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
13 septembre 2013	13 septembre 2013	En exercice	42
		Présents	29
		Pré-Votants Terr. de Belfort	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.



Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

**2013-06-18 – Service Général – Désignation des représentants de la Communauté de Communes Sud Territoire au sein du Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort (SMTC).**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu la délibération du SMTC en date du 16 mai 2013, relative à la composition du conseil syndical ;*

*Vu l'arrêté de la Préfecture n°2013192-0006 en date du 11 juillet 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports en commun du Territoire de Belfort –composition du conseil syndical ;*

Les modifications issues du Schéma de coopération intercommunale effectives au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ont un impact sur la représentation (nombre et désignation des délégués) des EPCI au sein du SMTC.

Les statuts modifiés actent de la disparition du collège des communes isolées et de la réaffectation de son siège, ainsi que du nouveau périmètre de la CCST et de la Bourbeuse au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il faudra tenir compte de la fusion entre la Bourbeuse et le Tilleul. A terme, il n'y aura plus que 4 communautés de communes pour 12 sièges.

	Depuis 2008		Au 1er/01/2013		Au 1er/01/2014	
	Nb de voix	Nb de rep.	Nb de voix	Nb de rep.	Nb de voix	Nb de rep.
CG	420	6	420	6	420	6
CAB	900	12	900	12	900	12
CC Sud Territoire	201	3	248	4	240	6
CC Haute Savoireuse	88	2	90	2	90	2
CC Pays Ss Vosgien	68	2	68	2	70	2
CC du Tilleul	46	2	40	2		
CC Bourbeuse	52	2	34	2	80	2
Communes isolées	25	1				

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider la modification des statuts du SMTC,
- de désigner 4 représentants de la CCST au sein du SMTC :
  - Titulaires :
    - Jean-Louis HOTTLET
    - Gérard MENIGOT
    - Robert NATALE
    - Cédric PERRIN
  - Suppléants :
    - Guy BOURQUIN
    - Hubert ECOFFEY
    - Sylvie MANZONI
    - Maurice NICOUD

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 02 OCT. 2013  
Et publication ou notification le 02 OCT. 2013

Le Président,



Le Président,

